

Pôle : Pôle solidarités humaines

Direction : Direction Territoriale

Référence du poste : 189

66 DESCRIPTION DU POSTE

Le Psychologue de territoire d'action sociale développe son activité dans le domaine de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Famille. Il entretient des relations fonctionnelles fortes avec l'ensemble des agents du Territoire d'Action Sociale, les autres acteurs locaux de la Prévention et de la Protection dans le domaine de l'Enfance et de la Famille et notamment le réseau psychologique local.



IDENTIFICATION DU POSTE

Cadre d'emploi de référence

> Catégorie A de la filière médico-sociale - Psychologue territorial

Cadre d'emploi d'accès

> Identique au cadre de référence

Positionnement hiérarchique

> Sous l'autorité hiérarchique du Responsable de Territoire

Résidence administrative/Territoire

> Territoire d'Action Sociale d'affectation

Domaine d'activité

> Social



MISSIONS

Missions principales

- > Les missions du psychologue de territoire d'Action Sociale sont définies dans le référentiel d'activité « Le travail psychologique
- > Le psychologue contribue, à l'aide de moyens qui lui sont propres, à l'indication, la détermination, la réalisation, d'actions préventives et curatives dans le cadre d'un projet individuel et/ou familial élaboré de manière pluridisciplinaire en soutenant la dimension subjective des personnes
- > Pour cela il met en œuvre des actions de conseil, d'évaluation, d'accompagnement, de soutien auprès des enfants et de

leurs familles ainsi que des professionnels impliqués

- > Le travail autour des situations de séparation des enfants de leur milieu familial (indication, contribution au choix des lieux d'accueil, évaluation en continu, suivi, accompagnement.) constitue une mission prioritaire
- > Il contribue à l'élaboration du Projet de Service
- > Il entreprend et suscite tous travaux et recherches permettant de mettre en valeur la dimension psychique dans les actions sociales
- > L'activité du psychologue est générée par les demandes de l'institution, des autres professionnels, des usagers
- > Elle est encadrée par le référentiel d'activité « Le travail psychologique » ainsi que par les référentiels d'activité spécifiques
- > Avis, indication : éclairer ponctuellement, à partir des éléments d'une situation, les porteurs de projet sur les enjeux psychologiques d'un évènement changeant ou bouleversant l'environnement affectif, social des usagers, des professionnels avec comme finalité la cohérence de la prise en charge
- > Répondre à la demande d'usagers
- > Evaluation : prendre en compte la dimension subjective, psychologique des usagers pour élaborer ou évaluer le projet individuel, par des entretiens cliniques, le recueil d'informations, des tests psychologiques
- > Soutien et accompagnement : contribuer au mieux-être psychique des usagers, notamment en soutenant la parole comme participant au traitement de ce qui fait problème, par des entretiens cliniques individuels, familiaux, collectifs, ou d'autres actions
- > Par les mêmes moyens restaurer, soutenir, le lien et/ou accompagner sa reprise, son maintien, son absence
- > Suivi, coordination : garantir, par tous moyens propres, l'évaluation (bénéfices, inconvénients) en continu des situations les plus sensibles notamment lors de séparation, d'accueil, de reprise de lien
- > Orientation : proposer, en fonction des éléments dont il dispose, les orientations les mieux à même de correspondre aux besoins des usagers en matière de consultation, de prise en charge, de soins
- > Représentation professionnelle, animation de réseau : être le garant du projet psychologique pour l'utilisateur et les autres acteurs professionnels ; animer le réseau de soins et de prise en charge nécessaire aux réponses à apporter
- > Elaboration du projet institutionnel : contribuer à l'élaboration des projets institutionnels au niveau du Territoire d'Action Sociale et au niveau départemental en ayant notamment le souci de la prise en compte de la dimension psychologique
- > Analyses des pratiques ; Recherches ; Communication de travaux : approfondir en continu ses capacités professionnelles, notamment par l'échange avec ses pairs ; contribuer à inscrire la dimension subjective dans l'action sociale, médicosociale, socio-éducative



COMPÉTENCES ET APTITUDES

Compétences métier

- > Capacité d'analyse et de synthèse
- > Maîtrise de la conduite d'entretiens cliniques
- > Connaître la législation, les procédures et les dispositifs sociaux en matière de Protection de l'Enfance
- > Connaître le développement psychique de l'individu, dont tout particulièrement le développement de l'enfant et les problématiques de la parentalité, les fonctionnements psychopathologiques, les mécanismes psychiques mis en œuvre dans les séparations familiales
- > Capacité d'organisation, de planification, de gestion des urgences et de respect des priorités

Aptitudes requises

- > Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire et assurer la transmission des informations
- > Travailler en équipe pluridisciplinaire
- > Discrétion et confidentialité

Formation et expérience

- > Titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en psychologie



CONDITIONS D'EXERCICE

Contexte du poste/contraintes

- > Permis B obligatoire
- > Nombreux déplacements